

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 26/02/2024 à 11h**

Présents : Mmes Joëlle ROSSI, Violette EGON,
M. Maurice CHARBONNIER,
Mmes Adeline BERNARD, Liliane COLAS, Marie-Laure GONTRAND (arrivée au point
« sécurisation du pompage d'Orbeyre) et Renée HASSAPIS,
MM. Dominique CALDERAN et Marc TENDIL.

Absents : Mme Valérie PESCHIER qui donne procuration à M. Marc TENDIL,
Mme Isabelle CARDINAL qui donne procuration à Mme Joelle ROSSI,
Mmes Stéphanie OZIL,
MM. Julien SUEUR et Franck SEGURA.

M. Maurice CHARBONNIER est élu secrétaire de séance.

**SÉCURISATION DU POMPAGE D'ORBÈYRE – LOT 1 CRÉATION D'UN
NOUVEAU FORAGE : Avenant n°1 au marché**

La cimentation prévue initialement sur « parapluie de cimentation » n'ayant pas fonctionné, il avait été décidé la mise en œuvre d'un massif filtrant sur la partie basse de l'espace annulaire pour supporter la future cimentation. Or il a été observé une baisse des débits exploitables suite à la mise en œuvre du massif filtrant. M. CHARBONNIER explique que le forage est descendu à 102m de profondeur. La législation obligeant à sécuriser les eaux pluviales, il était donc nécessaire de cimenter.

Mais cela a causé un problème, le ciment liquide est descendu dans le forage. L'entreprise a mis du gravier et cela a obstrué les arrivées d'eau à environ 35m.

Arrivée de Mme GONTRAND.

Après finalisation de la cimentation obligatoire car protégeant la ressource, il est décidé de déposer le massif filtrant afin de retrouver les caractéristiques initiales du forage. La solution à mettre en œuvre nécessite des travaux supplémentaires exposés dans le devis détaillé pour un montant de 17 520 € HT.

Le montant de la modification n°1 du marché s'élève à 17 520 € HT, ce qui correspond à une modification d'environ 21,15%.

Le montant des travaux tels que décrits dans les différents documents, modifié s'élève à :

	Marché initial	Modification n°1	TOTAL après modification
Montant total HT	82 827,50 €	17 520,00 €	100 347,50 €
TVA 20%	16 565,50 €	3 504,00 €	20 069,50 €
Montant total TTC	99 393,00 €	21 024,00 €	120 417,00 €

Les prix supplémentaires nécessaires à la réalisation de la présente modification sont à intégrer au marché. Les élus se posent la question de la responsabilité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider cet avenant et l'acte de sous traitance pour l'entreprise Sunfor et donne pouvoir au Maire pour engager des démarches juridiques selon la situation.

Séance levée à 11h30.